

Spécial
mutations
2021
Inspecteurs, Contrôleurs, Agents

La lettre collective n°24-2020 « campagne de mutation nationale 2021 » est parue le 18 décembre 2020 sur Ulysse Marne.

Le Bureau National **F.O.-DGFIP** met à votre disposition son [Spécial Mutations 2021](#) disponible sur son site.

LE DÉPÔT
DES DEMANDES
ET DES
JUSTIFICATIFS
DOIT INTERVENIR
AU PLUS TARD LE



Changement de département

► Si vous souhaitez changer de département, vous devez participer à cette campagne.

► Si vous souhaitez muter à l'intérieur de la DDFiP 51, vous n'avez pas de demande à faire dans SIRHIUS Vœux en janvier. Vous participerez à la campagne départementale au printemps avec la nouvelle application ALOA.

► Si votre candidature sur liste d'aptitude 2021 est retenue ("C en B" ou "B en A") ou si vous êtes admissible au concours interne spécial (B) ou à l'examen pro (A), vous devez impérativement déposer une demande dans SIRHIUS Vœux.

► Délai de séjour : deux ans entre deux mutations et trois ans dans la 1ère affectation sauf rapprochement prioritaire ramenant le délai à un an (*cf info au verso*).

F.O.-DGFIP est opposé à ces délais contraints.

Services relocalisés

► Si vous voulez participer à [l'appel à candidatures national](#) dans le cadre de la relocalisation de plusieurs services, la date limite est également le 22 janvier 2021.

Service d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF)

**17 emplois : 5 A, 8 B et 4 C
proposés à Châlons en Champagne**

► ATTENTION, si vous obtenez un poste dans le cadre des relocalisations de services, cette affectation est prioritaire et vos éventuels autres vœux de mutation ne seront pas examinés.

**PENSEZ À NOUS FAIRE PARVENIR
LE DOUBLE DE VOTRE DEMANDE
ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES
JUSTIFICATIVES**

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Mouvements de mutation A, B et C à effet du 1er septembre 2021

| | |
|--|---------------|
| Mouvement général des géomètres-cadastreurs | 18 mars 2021 |
| Mouvement général des agents administratifs | 16 avril 2021 |
| Mouvement général des agents techniques | 23 avril 2021 |
| Mouvement général des contrôleurs | 23 avril 2021 |
| Mouvement général des inspecteurs | 4 mai 2021 |
| Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2020/2021) | 4 mai 2021 |

DÉLAIS DE SÉJOUR C'EST À DEVENIR F U !



à compter du 1^{er} septembre 2020

| | | Durée | Délai réduit si priorité | | Mutation possible |
|---|--|-------------------------------------|--------------------------|--|-------------------|
| TITULAIRES | suite à mutation nationale et locale | 2 ans | 1 an | 01/09/2020 | 01/09/2022 |
| TITULAIRES | suite à affectation sur un poste au choix | 3 ans | 1 an | affectation obtenue depuis le 01/09/2018 | 01/09/2021 |
| STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE | suite à 1 ^{ère} affectation dans le corps | 3 ans incluant l'année de scolarité | 1 an | entrée en formation à partir du 01/09/2018 | 01/09/2021 |
| PROMUS DE B EN A PAR EP OU LA | suite à 1 ^{ère} affectation dans le nouveau corps | 3 ans | 1 an | suite à nomination et affectation à partir du 01/09/2019 | 01/09/2022 |
| TITULAIRES | suite à mutation nationale et locale | 2 ans | 1 an | mutation obtenue au 01/09/2020 | 01/09/2022 |
| STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE | suite à 1 ^{ère} affectation dans le corps | 3 ans incluant l'année de scolarité | 1 an | entrée en formation à partir du 01/10/2019 | 01/09/2022 |
| PROMUS DE C EN B PAR CIS OU LA | suite à 1 ^{ère} affectation dans le nouveau corps | 2 ans | 1 an | suite à nomination et affectation à partir du 01/09/2019 | 01/09/2021 |
| TITULAIRES | suite à mutation nationale et locale | 2 ans | 1 an | mutation obtenue au 01/09/2020 | 01/09/2022 |
| STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE | suite à 1 ^{ère} affectation | 3 ans | 1 an | recrutement depuis 2018 | 01/09/2021 |

- ➔ 3 ans sur le poste de 1^{ère} affectation (scolarité incluse pour les Inspecteurs et contrôleurs stagiaires)
- ➔ 2 ans entre deux mutations nationale ou locale
- ➔ Le délai de séjour est ramené à 1 an pour les agents en situation de rapprochement familial

Section **FO-DGFIP** de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
 Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
 Mail : fo.ddfip51@dgifip.finances.gouv.fr
 Site : <http://www.fo-dgifip-sd.fr/051/>